

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 13 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 du mois de juin à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 03 juin 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean-Laurent PEREZ, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Pierre BUERBA, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Laurent PEREZ est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2025** est approuvé à l'unanimité.

REFECTION DU MUR DU CHEMIN DU POUYHAILLA

(72-2025)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le mur de soutènement (propriété de la commune) du chemin du Pouyhailla présente plusieurs effondrements préjudiciables à la sécurité des piétons et des promeneurs. Il devient urgent de le réparer.

Pour ce faire, l'entreprise SOCABAT propose de réaliser ces travaux pour un montant de 15 591,17€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise SOCABAT pour les travaux de réfection du mur du chemin du Pouyhailla d'un montant de 15 591,17€ HT.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau